

Dec 17 9 Jan 17 68

Urbette Desminier Paris

Belgium Emancipés

analogues Gregnes

Urbette

L'an mil sept cent soixante huit le dix sept
novembre a une heure de relevée en vertu de
L'ordonnance de M^{rs} Messieurs Guillemin Evêque
Juge en cet partie étant au bas des requêtes au
présentées tendantes a faire élire un tuteur pour
lesdits tuteurs and enfants mineurs d'elles des
mariages de Jean Baptiste Bagesse fils aîné
d'effuncte marie angelique Guegné habitant
de Ste Croix pardevant Jacques Gouget notaire
résidant a la point aux troubles Est ainsi parut
Jean Bagesse fils veuf d'angelique Bagesse nous
adit quil auroit fait assembler en vertu de la
dite ordonnance a ce jour & heures les parents
& amis des dits mineurs pour donner leur avis
sur la dite Election & Messieurs Joseph & Gervais
Guegné oncles maternels dudit Jean Baptiste
oncles, Francois Bagesse oncle de Joseph Bagesse
oncles, Francois Charles des ruisseaux oncles
& Jean Baptiste le motte cousin les quelles
après serment par eux proutés & la communication
entre eux ledit veuf relate ils ont tous
unaniment dit que leur avis est que ledit
Jean Baptiste Bagesse fils veuf Guegné
soit élu tuteur a ces quatre enfants mineurs
de ledit Gervais Guegné les oncles pour leur
laboige tuteurs les quelles ont accepté lesdites
charges & ledit Bagesse tuteur rentre ont
juré par serment de bien & fidèlement acquiescer
de leur devoir en y elle & en conséquence de
la dite nomination avons donné acte &
En conséquence ordonné que ledit Bagesse

*Restes tutus les quatre enfants mineurs &
ledit gervais Grevé pour les subroge-
tutes, faite & donnée par nous dit uce
En la maison & demeure dudit tuteur les jours
de au susdit & entre tous les Compagnons de la
mesme lignée ils ont fait leur mesme
ordinaire en la présente minute plus Masque
d'honneur gervais a peine de nullité l'acte
faite suivant l'ordonnance Masque dudit tuteur +
Masque dnd. subroge tuteur +
Masque Joseph Grevé +
Masque de Jean Larmotte +
Masque de Charles Charles de Ruffey +*

*Mouton
noir*